

3.Appel à candidatures Conseil d'administration de l'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL)

Le MEDEF est appelé à désigner 8 représentants au Conseil d'administration de l'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL) : 4 administrateurs titulaires et 4 administrateurs suppléants.

Pour mémoire, le Conseil d'administration de l'APAGL est composé de 10 représentants des membres de l'association répartis dans deux collèges, à savoir :

- un collège composé de 4 représentants désignés par le MEDEF et de 1 représentant désigné par la CPME
- un collège composé de 5 membres désignés par la CGT, la CGT-FO, la CFTC, la CFDT et la CFE-CGC

10 administrateurs suppléants sont désignés dans les mêmes conditions et affectés à un titulaire.

Si votre Fédération ou votre MEDEF Territorial est intéressé(e), nous vous remercions de transmettre votre ou vos proposition(s), accompagnée(s) :

- d'un curriculum vitae
- d'une lettre de motivation du candidat
- de votre courrier de recommandation
- du code de déontologie signé et portant la mention « lu et approuvé »

Veillez trouver ci-après la fiche correspondant à ce mandat

La durée du mandat est de 3 ans. La limite d'âge est de 70 ans à la date de désignation.

Par ailleurs, il y a non cumul de mandats entre ALG (Action Logement Groupe), ALS (Action Logement Services), ALI (Action Logement Immobilier), l'AFL (Association Foncière Logement), les CRAL (Comité Régional Action Logement) / CTAL (Comité Territorial Action Logement) et les filiales d'ALI.